

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-731 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME NUMÉRO 2014-511 ET LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT NUMÉRO 2023-700

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 novembre 2024, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le *Règlement numéro 2024-731 modifiant le règlement constituant le comité consultatif en urbanisme numéro 2014-511 et le Règlement constituant le comité consultatif en environnement numéro 2023-700*.

Objet du règlement

Le règlement numéro 2024-731 a pour objet de modifier le règlement numéro 2014-511 constituant le comité consultatif en urbanisme ainsi que le règlement numéro 2023-700 constituant le comité consultatif en environnement afin de simplifier, de façon uniforme, le processus de nomination de membres de chacun de ces comités.

Entrée en vigueur :

Ce règlement est entré en vigueur le jour de sa publication, soit le 6 novembre 2024.

Pour prendre connaissance du règlement numéro 2024-731 :

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Fait à Shefford, le 6 novembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix